

successive des rentes viagères, était à peu près tout ce qui devait rester à la compagnie après qu'elle aurait payé ses dettes.

xxvii.
La compa-
gnie perd
l'espoir de
reprendre
son commer-
ce. Elle cède
tous ses effets
au gouverne-
ment.

Cette situation était déplorable. Pour sortir du chaos, la compagnie offrit au gouvernement de lui abandonner tout ce qu'elle possédait, de lui fournir même la somme de 14,768,000 livres, s'il consentait à remplir tous les engagements qu'elle avait pris, et à assurer un sort convenable aux associés. L'ouverture fut accueillie. Le ministère accepta la cession, et se chargea de payer toutes les rentes perpétuelles et viagères constituées par le monopole, d'en acquitter les dettes chirographaires, de continuer les pensions bien ou mal accordées, et de supporter tous les frais, tous les risques d'une liquidation qui nécessairement devait durer plusieurs années.

Les actions, qui originairement étaient au nombre de cinquante-six mille, avaient été successivement réduites à celui de trente-six mille neuf cent vingt et une. En 1764 on leur avait assuré sur le contrat un capital de 1600 livres, et une rente de 80 livres. Le gouvernement régla pour chacune un capital de 2,500 livres, et un intérêt de 125 livres; cependant la rente de 125 livres fut assujettie à la retenue du dixième, et il fut décidé que le produit de ce dixième serait employé annuellement au remboursement des actions par la voie du sort, sur le pied de leur capital de 2,500 livres; de manière que la rente des actions

remboursées accroîtrait les fonds d'amortissement jusqu'au parfait remboursement de la totalité des actions.

L'accord entre les parties contractantes fut signé le 8 avril 1770, et quatorze jours après revêtu de toutes les formalités qui en devaient assurer l'exécution. Jamais il ne reçut la moindre atteinte. Ici finit l'histoire d'une association privilégiée qui occupa beaucoup, et peut-être beaucoup trop ses partisans et ses adversaires; nous la terminerons par un résumé exact de ses opérations.

Depuis 1725, époque où elle commença son commerce, jusqu'à celle de sa destruction, elle expédia 761 navires montés par 87,223 hommes d'équipage; elle chargea sur ces vaisseaux 132,632,313 liv. de marchandises, 13,442 marcs d'or, et 6,206,477 marcs d'argent. Avec ces fonds on obtint dans l'Inde 343,032,818 livres de production. Ces productions furent vendues en Europe 636,363,557 liv. Leur bénéfice de l'achat à la vente fut 292,867,623 liv. Elles payèrent au fisc, à leur entrée dans le royaume, 2,953,660 l. Les associés reçurent pour leur dividende 243,120,386 l.

Trois conditions furent imposées au commerce libre qui devait remplacer le monopole. Il fut enjoint à tous les vaisseaux destinés pour les mers d'Asie de se pourvoir d'un passe-port que devaient leur délivrer gratuitement les directeurs chargés par le gouvernement de débrouiller les

xxviii.
Commerce
des Français
de l'Inde de-
puis la sup-
pression du
privilege de
la compagnie
jusqu'en
1778.

affaires de la compagnie. On pensa sans doute que le nom d'un corps long-temps respecté dans ces régions ne serait pas sans utilité pour ceux qui allaient parcourir la même carrière. On craignit que sans cette précaution les souverains de l'Inde ne révoquassent les concessions ou n'aggravassent les conditions qu'ils avaient anciennement accordées.

Lorient était encore au commencement du siècle une bourgade obscure. En 1720 le roi la céda à la compagnie, pour que, dans un lieu qui lui serait propre, elle pût faire plus commodément et ses armemens et ses ventes. Bientôt ce fut une ville florissante remplie de magasins, de quais, de chantiers, d'arsenaux, de toutes les commodités qui se trouvent à peine dans les plus grands ports. Pour prévenir la ruine de tant de beaux, de tant de trop beaux ouvrages, il fut décidé que tous les navires expédiés pour l'Inde feraient leur retour dans cette rade, et y déposeraient leurs cargaisons. Peut-être appréhenda-t-on aussi que, si les marchés se multipliaient, les acheteurs, accoutumés à trouver dans le même lieu tout ce que leurs opérations exigeaient, ne portassent ailleurs leurs capitaux.

La compagnie avait toujours été chargée de la formation, de l'entretien, de la défense de tous les comptoirs qu'exigeait l'exercice de son privilège. Il parut juste au fisc, sur lequel ces dépenses devaient désormais rouler, d'y faire contribuer

ceux qui en profiteraient, et dans la proportion où ils en profiteraient. Dans cette vue, il fut établi un droit de cinq pour cent sur toutes les marchandises qui viendraient des Indes ou de la Chine, et un droit de trois pour cent sur celles qui arriveraient des îles de France et de Bourbon.

Le ministère, qui venait d'ouvrir les mers de l'Orient à tous les citoyens indistinctement, n'avait nul doute sur la bonté de son système. Il s'attendait bien à voir le commerce particulier contrarié par les agens de la compagnie supprimée, par toutes les associations européennes, par les puissances du même pays, et par les innombrables difficultés inséparables d'un nouvel ordre de choses; mais on le voyait pleinement convaincu que ces obstacles seraient surmontés par une nation riche, active, éclairée, et fortement appuyée par les dépositaires de l'autorité publique, qui avaient leurs principes à justifier, leurs innovations à soutenir.

Cette persuasion n'empêcha pas le gouvernement de faire jouer tous les ressorts qui étaient en son pouvoir pour assurer ou pour hâter les succès. Ceux qui dans l'Inde avaient occupé les premiers postes sous l'ancienne administration, et qui continuaient à les remplir sous le nouveau régime, furent invités à employer tout ce qu'ils avaient d'expérience, de crédit et de fortune en faveur d'un plan utile, encore contrarié par le préjugé. On adressa les mêmes exhortations

aux maisons de commerce, qui, dans le royaume, jouissaient d'une grande considération. Des distinctions éclatantes étaient prodiguées aux négocians qui se montraient disposés à seconder les vues de la cour. Si, dans le nombre, il s'en trouvait de moins riches ou de plus intéressés qui parussent ne pouvoir être décidés que par quelque encouragement, des vaisseaux leur étaient gratuitement prêtés. Aussi, quoique le souverain eût négligé de préparer l'action des marchands particuliers avant d'annuler le monopole, de les substituer par degrés au corps privilégié, de leur fournir des occasions d'acquérir des connaissances sur des objets peu ou mal connus, de les mettre à portée de former des liaisons dans les différens marchés qui devaient servir de théâtre à leurs spéculations; malgré ce défaut de prévoyance, les armemens se multiplièrent assez rapidement.

Quelques vaisseaux furent expédiés pour l'Inde avec un numéraire suffisant pour atteindre le but qu'on se proposait. Ils rapportèrent en Europe des cargaisons assez bien assorties et assez complètes pour donner un bénéfice, mais un bénéfice trop modique pour fixer leurs propriétaires dans la carrière où ils étaient entrés. La plupart préférèrent de faire un autre emploi de leurs capitaux.

D'autres négocians, hors d'état de se procurer des piastres, demandèrent à Londres, pour le

Coromandel et pour le Bengale, des lettres de change dont ils s'engageaient à faire les fonds en Angleterre à des époques convenues. Il leur en coûtait d'abord une commission. Ils perdaient un cinquième sur la monnaie qu'on leur livrait dans l'Inde, et le plus souvent ils se voyaient réduits à recevoir de la seconde ou de la troisième main des marchandises qu'ils auraient payées vingt ou vingt-cinq pour cent de moins, s'ils avaient pu les faire fabriquer. Aucune de ces maisons de commerce ne prospéra, et plusieurs furent forcées de manquer à leurs engagements.

Le plus grand nombre des armateurs commencèrent leurs opérations avec des fonds qui ne leur appartenaient pas. Les capitalistes qui les avaient fournis se détachèrent d'une association devenue ruineuse. Ceux de leurs agens que leur inquiétude ou leur situation poussaient le plus impérieusement vers les mers d'Asie, privés des ressources qu'ils avaient originairement trouvées, durent se former un nouveau plan. On les vit mettre à la voile avec des objets de peu de valeur qu'ils vendaient aux îles de France et de Bourbon. Avec ce mince produit, ils erraient de rade en rade jusqu'à ce que, par la réunion de leurs bénéfices multipliés, ils fussent parvenus à rassembler quelques-unes des productions de l'Inde: au peu qui leur était propre ils joignaient les marchandises que l'Anglais, enrichi dans ces régions, voulait faire passer clandestinement en

Europe, et c'était sous leur nom que s'en faisait la vente au port de Lorient.

On ne blâmera pas ces navigateurs d'avoir pris des chargemens pour une nation rivale. Ils y trouvaient leur avantage, et le fisc y trouvait le sien. Cependant il paraîtra toujours bien étrange que les Français se soient contentés d'être simples voituriers dans un pays où il leur était permis d'être acheteurs. A la vérité le consommateur n'aurait pas obtenu à plus bas prix ce qu'exigeaient ses besoins ou ses fantaisies; mais le bénéfice qu'aurait fait le marchand serait resté dans le royaume, et n'aurait pas passé au peuple, dont on regardait comme important de ne pas augmenter les propriétés. Une chose plus inconcevable encore, c'est que le commerce de la plus puissante des monarchies n'ait pas pu ou n'ait pas voulu fournir la faible somme qu'il aurait fallu pour payer les marchandises de l'Inde qui, à cette époque, y étaient portées. Ce capital n'aurait pas annuellement passé dix à onze millions de livres. On en va voir la preuve.

Depuis 1771 jusqu'en 1778 inclusivement, c'est-à-dire dans l'espace de huit années, les marchandises des Indes portées en France y furent vendues 86,081,219 liv. Celles de la Chine y furent vendues 56,046,751 liv. Celles des îles de France et de Bourbon y furent vendues 7,001,975 l. La réunion de ces sommes forma un total de 149,129,946 liv. qui, divisé en huit, porta les

ventes annuelles, à 18,641,241 liv. Les objets arrivés des Indes et de la Chine, qui devaient cinq pour cent de leur valeur au gouvernement, leur payèrent annuellement 888,299 liv. 15 s. Ceux qui venaient des îles de France et de Bourbon ne devaient que trois pour cent, et ne rendirent que 43,762 liv. 7 s. Le produit total du droit d'indult ne fut donc, année commune, que de 932,062 liv. 2 s.

Tel était l'état des choses lorsque la guerre qui, en 1778, s'alluma entre les deux cours de Londres et de Versailles, dont l'une voulait retenir dans sa dépendance l'Amérique septentrionale, et l'autre l'aider à secouer le joug, embrasa l'Asie, ainsi que le reste du globe. Comme les comptoirs français y étaient généralement ouverts, ils se soumirent sans résistance dès le mois de juillet. Au commencement du mois suivant, Pondichéry fut investi par terre, et bientôt bloqué par mer, parce qu'après une canonnade de quelques heures, Tronjolly, soit ignorance, soit lâcheté, abandonna pour toujours la côte à Vernon, plus faible que lui. La place, quoique mal attaquée par Monro, quoique défendue avec beaucoup d'intelligence, d'activité et de courage par Bellecombe, fut forcée de se rendre le 17 octobre.

Long-temps avant cet événement, quelques aventuriers français, sans mission ou avec une mission obscure, avaient travaillé sourdement à

xxix.
Guerre entre la France et l'Angleterre, de 1778 à 1783.